

Appel à Projets de Recherche

Vers des bâtiments responsables

Mots clés : bâtiment, rénovation, construction, résidentiel, tertiaire, comportements, usages, équipements, sobriété, ressources, observation, prospective, politiques publiques, marché, impacts environnementaux, énergie, confort, QAI, changement climatique, adaptation, analyse socio-économique, transition juste, santé

APR en 1 phase de sélection
Date limite de dépôt des projets : **jeudi 4 décembre 12h**

POINTS A RETENIR

Le processus de sélection :

Le processus de sélection aura lieu en 1 phase.

Les dossiers complets doivent impérativement être déposés avant le **jeudi 4 décembre à 12h00** via la plateforme : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>

La soumission du dossier en ligne nécessite l'anticipation des délais de saisie du dossier sur la plateforme informatique. Il est conseillé au coordinateur d'initier la création du dossier au moins 2 semaines avant la date de clôture de l'APR et aux déposants de consulter la FAQ (liste de questions et réponses) de la plateforme informatique, ainsi que les documents relatifs au dépôt d'un dossier de candidature via la plateforme dématérialisée.

La liste des lauréats sera annoncée **au plus tard en avril 2026**.

Les contacts :

En cas de questions, cliquer sur le bouton « Contactez- nous » en bas de la page de présentation de l'APR sur le site Agir et préciser les éléments suivants concernant votre projet avant dépôt du dossier :

- Acronyme et intitulé du projet si déjà connus.
- Objectif(s).
- Axe(s) traité(s), et thématiques abordées.
- Les coordonnées auxquelles vous pouvez être contacté en retour (téléphone et courriel).

Les projets attendus :

- devront être d'une durée comprise entre 12 et 36 mois ;
- cibleront des travaux de recherche technologiques, méthodologiques et organisationnels ;
- pourront relever de différentes disciplines scientifiques : sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, sciences juridiques, etc. ;
- devront être pertinents, répondre aux priorités détaillées dans le texte ci-dessous et présenter un intérêt à la fois pour l'ADEME, les pouvoirs publics et la société en général ;
- pourront intégrer une démarche de recherche-action ou d'économie expérimentale à condition d'aboutir sur des recommandations en matière de généralisation et de reproduction et que cette approche soit pertinente au regard des objectifs du projet ;
- pourront mettre en œuvre des opérations expérimentales et de démonstration, particulièrement à l'échelle locale, pour tester la pertinence de solutions innovantes à condition d'aboutir sur des recommandations en matière de généralisation et de reproduction.

Le montant de l'aide financière :

A titre indicatif, **le montant moyen de l'aide attribuable par projet est de 180-250 k€, pour une durée généralement comprise entre 24 et 36 mois**. Une demande d'aide supérieure à ces standards devra être dûment justifiée dans les projets déposés.

SOMMAIRE

1	Présentation générale de l'appel à projet de recherche	4
1.1	Contexte	4
1.2	Types de projets attendus.....	6
2	Axes de recherche	7
2.1	Vers un parc de bâtiments performants	7
2.2	Matériaux, ressources, circularité : pour une performance environnementale intégrale	8
2.3	Adaptation au changement climatique et résilience	9
2.4	Impact des bâtiments sur la santé	10
2.5	Transition juste et inclusive.....	10
3	Modalités de l'appel	11
3.1	Destinataires et déposants éligibles.....	11
3.2	Montant de l'aide financière.....	11
3.3	Processus de dépôt et de sélection.....	12
3.3.1	Soumission du dossier.....	12
3.3.2	Critères de recevabilité et critères d'éligibilité	12
3.3.3	Confidentialité	13
3.3.4	Evaluation des propositions.....	13
3.3.5	Décision de l'attribution de l'aide	14
3.4	Conditions de suivi des projets retenus.....	14
3.4.1	Suivi et valorisation.....	14
3.4.2	Politique de sciences ouvertes	14

1 Présentation générale de l'appel à projet de recherche

1.1 Contexte

Le Pacte vert pour l'Europe met l'Union européenne sur la voie de la neutralité climatique d'ici à 2050, grâce à la décarbonation en profondeur de tous les secteurs de l'économie et à la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Dans ce contexte, la consommation d'énergie au niveau de l'UE devra très significativement baisser : de 36 % pour la consommation finale d'énergie et de 39 % pour la consommation d'énergie primaire d'ici 2030. En France, l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 est inscrite dans la loi depuis 2019. Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Pour le bâtiment, elle vise une réduction des émissions de 49 % en 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation complète du secteur à l'horizon 2050. L'atteinte de ces objectifs implique des efforts très ambitieux en matière d'efficacité énergétique (avec une forte amélioration de la performance de l'enveloppe et des équipements), un recours accru à la sobriété, une réduction drastique de la consommation énergétique du secteur, le recours à des énergies décarbonées et l'utilisation des produits de construction et équipements les moins carbonés et ayant de bonnes performances énergétiques et environnementales.

En tant qu'opérateur de l'Etat dans le champ de la transition énergétique et écologique, l'ADEME mobilise son expertise, ses réseaux et les financements qui lui sont confiés entre autres dans le cadre des fonds nationaux pour accélérer la transition écologique et le plan d'investissement France 2030, pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

L'activité de soutien à la Recherche Développement Innovation (RDI) de l'ADEME s'inscrit dans les objectifs des politiques publiques en faveur de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique et notamment ceux de la SNBC. Quatre grandes priorités thématiques de recherche (PTR) ont été définies dans la [Stratégie R&D 2021-2027](#) de l'ADEME :

1. Préservation et restauration des milieux et ressources dans un contexte de changement climatique ;
2. Economie circulaire dans une optique de résilience ;
3. Transition écologique des systèmes énergétiques et industriels pour la neutralité carbone ;
4. Transition écologique et société.

La stratégie ADEME vise également à renforcer la capitalisation et produire des recommandations pour favoriser la transition écologique, notamment grâce au déploiement d'une nouvelle modalité d'accompagnement de projets de recherche co-construits entre chercheurs et acteurs de la société civile, les [Programmes d'Actions de Recherche Concertés](#) (PARC). Déployer une dynamique d'appropriation des résultats dans une approche par programmes vise à tirer pleinement profit de la diversité des recherches soutenues tout en s'appuyant sur les cibles de l'Agence (collectivités, entreprises notamment).

L'appel à projets de recherche (APR) Vers des bâtiments responsables vise à financer des projets de R&D pour accompagner,

faciliter et accélérer la transition écologique des bâtiments à rénover et à construire (sobriété ; efficacité matière, ressources moins impactantes et économie circulaire ; électricité et chaleur renouvelables ; équipements ménagers et électroniques ; adaptation au changement climatique). Son

objectif est de fournir les bases scientifiques et les outils nécessaires aux décideurs politiques et aux acteurs du secteur du Bâtiment pour mettre en place cette transition.



L'APR s'inscrit dans les priorités thématiques de recherche « Préservation et restauration des milieux et ressources dans un contexte de changement climatique » (PTR1, axe 3), « Economie circulaire dans une optique de résilience » (PTR2, axe 1), « Intégration sectorielle et optimisation des sous-systèmes énergétiques : bâtiments/ îlots/quartiers, mobilité et industrie comme composants actifs du système

énergétique (PTR3, axe 2) » et « Transition écologique et société » (PTR4, axes 1, 2, 3 et 4) de la Stratégie R&D 2021-2027 de l'ADEME.

Les résultats des projets retenus alimenteront les travaux des PARC [Aménagement et planification](#), [Impacts](#) et [Dynamiques sociales et économiques territoriales](#).

Cet APR connaît un cycle de reconduction de 24 mois environ. La présente édition découle de réflexions et actions autour de la recherche dans le secteur du bâtiment menées par l'ADEME et s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes (2013, 2014, 2016, 2018, 2020, 2022 et 2024) et du projet [Transition\(s\) 2050](#), exercice prospectif de l'ADEME à l'horizon 2050.

Les éditions précédentes de l'APR « Vers des bâtiments responsables » ont soutenu 117 projets qui ont permis de lever des verrous scientifiques et d'apporter des avancées significatives à la recherche (voir annexe). Certains projets sont décrits sur le site ADEME Recherche : recherche.ademe.fr

Les appels à projets de recherche identifiés dans le tableau ci-dessous traitent de thématiques connexes à cet APR, il est recommandé de veiller à bien inscrire les projets déposés dans les priorités de cet APR uniquement.

Programme / Appel à projet	Organismes gestionnaires	Objectifs
Programme AQACIA Amélioration de la Qualité de l'Air : Comprendre, Innover, Agir	ADEME	Le programme AQACIA vise à fournir les bases scientifiques et les outils nécessaires aux décideurs, acteurs et gestionnaires de territoires et d'espaces de vie, pour mettre en place des actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur (QAI) et extérieur (QAE), et ainsi maîtriser les risques sanitaires et environnementaux.
APRED Energie Durable : production, gestion et utilisation efficace	ADEME	L'appel à projets énergie durable (APRED) vise à accompagner les politiques publiques en faveur de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique et notamment ceux de la SNBC et la PPE pour l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2025 dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie.
APR GRAINE Gérer, produire, valoriser les biomasses	ADEME	L'APR GRAINE vise à mieux produire, gérer et valoriser les ressources biologiques renouvelables, y compris les déchets organiques. Il vise le développement et l'amélioration des différentes étapes de production, collecte, transformation et valorisation de toutes les biomasses, notamment dans le secteur du bâtiment.
Appel à Communs Sobriété et Résilience des territoires (3e édition - 2025)	ADEME	L'Appel à communs vise à rassembler tous les acteurs volontaires pour produire des ressources ouvertes contribuant fortement aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques par la création et le partage de ces communs. Le secteur du Bâtiment est un des défis ciblés par l'appel (Défi 2 # Bâtiment, habitat & aménagement urbain)
Appel à projets Thèses	ADEME	Le programme Thèses permet le financement de recherches et prospectives pour explorer de nouvelles thématiques ou approfondir certains sujets sur les différents champs d'action de l'ADEME (publication annuelle d'un appel à candidatures).
APR TEES Transitions écologiques, économiques et sociales	ADEME	L'APR TEES dédié aux sciences humaines et sociales couvre de manière transversale les différents champs d'action de l'ADEME : déchets, mobilités, consommation, énergies renouvelables, aménagement et villes durables, industries...
APR IMPACTS Evaluation des impacts des interactions entre polluants sur l'Homme et son Environnement	ADEME	Cet appel à propositions de recherche vise à mieux connaître l'impact des mélanges de polluants. Il peut s'agir des effets toxiques aigus et chroniques, cancérigènes, génotoxiques ou autres, sur toutes les cibles, homme, écosystèmes et organismes des écosystèmes terrestres et aquatiques, etc. Les projets de recherche portant sur l'impact sanitaire et environnemental des mélanges de polluants devront être prioritairement déposés dans cet appel.
AAP SIC Soutien à l'innovation	ADEME	Cet appel à projets (AAP) favorise l'émergence ou la consolidation des filières bois et matériaux biosourcés et

<p>dans la construction matériaux bois, biosourcés et géosourcés</p>		<p>géosourcés en caractérisant ces matériaux innovants et solutions génériques exploitables par l'ensemble des acteurs économiques du secteur. Il s'inscrit dans la stratégie Ville durable et bâtiments innovants du plan France 2030.</p>
<p>Programme « Besoins en logements à l'heure de la transition écologique (BEL) » Appel à propositions de recherche</p>	<p>PUCA</p>	<p>Ce programme s'intéresse à l'objet des besoins en logements, à leur mode de calcul et à ses implications politiques, économiques, culturelles, écologiques variées. Il interroge la manière dont les effets des crises et de la transition écologique, omis jusqu'alors, ébranlent les débats en introduisant de nouvelles manières de penser les besoins en logement.</p>
<p>Appels à projets du PEPR Ville Durable</p>	<p>Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Université Gustave Eiffel (UGE)</p>	<p>Le Programme et Équipements Prioritaires de Recherche (PEPR) « Solutions pour la ville durable et bâtiments innovants » a pour objectif de favoriser l'émergence de nouvelles façons de concevoir, fabriquer et gérer les villes. Il vise à refonder le développement urbain autour des quatre défis que sont la sobriété, la résilience, l'inclusion et la production urbaine.</p>

Le [calendrier des appels à projets](#) est disponible sur le site Recherche ADEME.

1.2 Types de projets attendus

Cet APR vise des propositions d'une durée comprise entre 12 et 36 mois.

Les projets cibleront des travaux de recherche technologiques, méthodologiques et organisationnels.

Les projets déposés pourront relever de différentes disciplines scientifiques : sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales (économie, sociologie, sciences politiques, géographie...), sciences juridiques, etc. Les propositions de projets de recherche conduits par des consortiums multidisciplinaires et intégrant les différentes dimensions du bâtiment seront privilégiées.

La pertinence et l'intérêt des projets pour l'ADEME, les pouvoirs publics et la société en général devront être démontrés par le porteur de projet.

- Les projets 1/ intégrant une démarche de recherche-action ou d'économie expérimentale ou 2/ mettant en œuvre des opérations expérimentales et de démonstration, particulièrement à l'échelle locale, pour tester la pertinence de solutions innovantes, sont éligibles à condition qu'ils aboutissent sur des recommandations en matière de généralisation et de reproduction et que cette approche soit pertinente au regard des objectifs du projet.
- Les projets de recherche dont les résultats profiteraient aux seuls partenaires du projet ne sont pas la cible de cet APR.

Les projets viendront en complémentarité des ressources et méthodes existantes ou en cours de réalisation, leur positionnement sera dument précisé en regard de l'état de l'art.

A ce titre, les porteurs de projet sont fortement encouragés à prendre connaissance des travaux déjà soutenus par l'ADEME dans le cadre d'APR précédents afin de faire des propositions innovantes et non redondantes par rapport aux recherches déjà soutenues.

2 Axes de recherche

2.1 Vers un parc de bâtiments performants

Les questionnements de recherche pour l'axe 1 devront porter sur :

Consommations d'énergie réelles des bâtiments

- Estimation des consommations réelles :
 - Comprendre les écarts entre consommations réelles et consommations conventionnelles.
 - Améliorer les méthodes d'estimation des consommations réelles à partir des consommations conventionnelles sur l'ensemble des usages énergétiques (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation...).
- Mesure de consommation réelles :
 - Questionner la généralisation, la robustesse et l'incertitude des méthodes de mesures de consommation énergétique in-situ actuelles.
 - Améliorer ces méthodes (ex : algorithmes de décomposition des courbes de charge des compteurs d'énergie, évaluation de la consommation des pompes à chaleur à partir des capteurs présents dans les équipements), amélioration des capteurs des équipements et leurs usages, meilleures caractérisations des incertitudes liées à la qualité des travaux.
- Modélisation des comportements et occupation des bâtiments tertiaires.

Performance réelle des bâtiments

- Performance de l'enveloppe : questionner la robustesse des méthodes de mesure in situ de la performance (aussi bien à l'échelle bâtiment que composant du bâtiment), évaluer et améliorer l'incertitude de ces méthodes.
- Bâtiments tertiaires rénovés : améliorer les connaissances sur les performances réelles (pas uniquement énergétiques) des bâtiments tertiaires ayant fait l'objet d'une rénovation performante, questionner la notion de rénovation performante en tertiaire.

Apport du numérique

- Explorer le potentiel de l'intelligence artificielle pour aider à concevoir des opérations de rénovation énergétiquement performantes tout en veillant à des approches frugales de l'IA :
 - Audit énergétique : améliorer les modèles énergétiques et notamment leur calibration avec un jeu de données réelles suffisantes et minimales ; améliorer les méthodes permettant de proposer des bouquets de travaux ;
 - Suivi des consommations énergétiques, notamment dans le cadre de CPE : utiliser l'IA pour établir un modèle de signature énergétique robuste d'un bâtiment tout en veillant à limiter l'impact environnemental des solutions proposées (ie déployer un modèle mobilisant le strict minimum en termes de jeux de données, se fondant sur des modèles physiques déjà existants, etc.).
- Pompes à chaleur : développement matériel et algorithmique améliorant le pilotage des équipements dans une approche PAC intelligente (ex : algorithmes prédictifs sur la météo et/ou l'occupation), et la maintenance des équipements (ex : détection de pannes, surconsommations, cyclages, à partir des données remontées par la pompe à chaleur).

Enveloppe et équipements

- Durabilité des complexes isolants : améliorer les connaissances sur la durée de vie en service des complexes isolants (actuels et passés), développer des modèles de dégradation (en fonction des conditions réelles locales par exemple) afin d'améliorer les préconisations de travaux (type d'isolant à installer, isolant à remplacer ou non).
- Pompe à chaleur air/air : améliorer les connaissances sur les performances réelles (en lien avec le paragraphe précédent sur les pompes à chaleur), développer des modèles réalistes de consommations.

Accompagner la transition écologique

- Recommandations de rénovation qui embarquent l'ensemble des enjeux environnementaux (biodiversité, adaptation au changement climatique, gestion de l'eau, qualité de l'air...) : co-bénéfiques et risques, hiérarchisation et arbitrage des objectifs environnementaux, etc.
- Echelle Quartier : Freins et difficultés à prendre en compte la question environnementale dans une approche élargie (notamment sur les questions d'adaptation au CC, sols, biodiversité, eau et mobilité).
- Politiques publiques en matière de rénovation énergétique :
 - Impact des politiques publiques sur la demande : améliorer les connaissances sur l'impact de ces politiques sur les projets de rénovation énergétique (En quoi les aides permettent-elles d'améliorer les projets de rénovation, ou au contraire en quoi les limitent-elles, en termes de performance et de qualité ? Ces politiques permettent-elles d'atteindre le potentiel maximum du projet de rénovation ?) ;
 - Impact des politiques publiques sur l'offre : interroger la manière dont les entreprises se structurent actuellement et pourraient se structurer à l'avenir pour répondre aux évolutions du marché de la rénovation des bâtiments (impact sur la taille des entreprises, leur périmètre d'intervention, le recours à la sous-traitance, etc.).

Les projets proposés pourront croiser les deux approches, dans une logique socio-économique.

2.2 Matériaux, ressources, circularité : pour une performance environnementale intégrale

Pour l'axe 2, les questionnements de recherche et projets proposés pour y répondre devront porter sur :

Sobriété

- Intensification des usages du parc existant et les différentes typologies de projets (colocation intergénérationnelle, mutualisation, bâtiments 24h/24h...) : analyse économique, quantification du potentiel, enjeux pour les politiques publiques du logement et de la transition, jeux d'acteurs (métiers, fonctions, compétences...).
- Solutions d'ergonomie thermique autre que le chauffage du volume du bâtiment : connaissances des solutions, performances (en termes de consommation d'énergie, de confort), bénéfiques énergétiques et sanitaires, complémentarité avec les solutions « bâtimentaires ».

Evolutivité des bâtiments sur leur cycle de vie

- Analyse, chiffrage et préconisations pour la démolition versus réhabilitation / éolutivité / écoconception pour limiter les impacts sur les ressources.
- Critères d'obsolescence : développer des outils et modèles pour objectiver les critères d'obsolescence (technique, fonctionnelle, sociale...).
- Indicateurs de réversibilité permettant de guider la programmation et l'éco-conception des bâtiments.

Ressources moins impactantes

- Ressources végétales et/ ou animales utilisables pour des produits de construction biosourcés en contexte insulaire (DROM COM) et contraintes qui peuvent peser sur ces matériaux (thermique, acoustique, résistance au feu, à l'humidité, à l'eau, aux ravageurs, etc.).
- Recyclage des déchets de production de construction en contexte insulaire (DROM COM).
- Matériaux, produits et solutions techniques de construction à faibles impacts environnementaux et l'évaluation de leurs impacts (ex : travaux sur les produits et équipements en tant que tels ou sur les méthodes d'essais et de caractérisation).

Réemploi des matériaux

- Connaissances des produits et équipements de construction réemployés : renforcer les connaissances existantes.
- Modes de preuves : développer des modes de preuve spécifiques pour les produits issus du réemploi.
- Caractérisation : développer des outils de diagnostic et de caractérisation in situ.

2.3 Adaptation au changement climatique et résilience

Les questionnements de recherche pour l'axe 3 devront porter sur :

- Limite entre remédiation des impacts du changement climatique et démolition : Quels arbitrages (environnementaux, économiques et sociaux) entre déconstruire / reconstruire vs. rénover des bâtiments très fortement impactés par le changement climatique ?
- Modélisation prospective du climat :
Développer une méthode partagée d'évaluation de l'effet d'îlot de chaleur urbain : améliorer la prise en compte de l'ICU dans la réglementation (ex : intégration dans les fichiers climatiques), disposer de valeurs d'ICU pour les différentes zones climatiques du territoire, identifier les bâtiments soumis à des conditions d'ICU.
Interroger la division actuelle en zones climatiques du territoire national dans un contexte de changement climatique. Les zones actuelles seront-elles toujours pertinentes en 2030, 2050 et 2100 ? Quelles zones climatiques à ces horizons de temps ?
- Dimensionnement des solutions d'adaptation au changement climatique : améliorer les connaissances sur le dimensionnement de ces solutions (équipements et enveloppe) en prenant en compte des données météo prospectives.
- Solutions de rafraîchissement hybrides : questionner l'intérêt de développer des solutions hybrides (par exemple couplage brasseur/climatisation ou couplage brasseur d'air/rafraîchissement adiabatique) et la manière de les dimensionner et les piloter.
- Comportement des bâtiments existants face au changement climatique : modéliser le comportement des enveloppes et des fondations sous l'effet des conditions climatiques futures.
- Résilience des chaînes d'approvisionnement : Sur quels matériaux et énergies anticiper des tensions d'approvisionnement et quelles stratégies mettre en œuvre pour y répondre ?
- Connaissance et performances réelles des solutions d'adaptation aux risques de surchauffes dans les bâtiments : améliorer la connaissance sur la mise en œuvre et l'efficacité de solutions d'adaptation passives et consommant peu d'énergie et/ou innovantes dans des bâtiments existants, notamment des bâtiments tertiaires recevant des publics sensibles (écoles, crèches, ehpad, bâtiments médico-sociaux, etc.), le résidentiel, les locaux d'activités (tertiaire, industriel).
- Travaux de recherche en sciences humaines et sociales pour mieux comprendre les opportunités et risques de l'adaptation au changement climatique des bâtiments pour les publics vulnérables.

2.4 Impact des bâtiments sur la santé

Les questionnements de recherche pour l'axe 4 devront porter sur :

Qualité de l'air intérieur

- Systèmes de ventilation : Améliorer les connaissances et disposer d'outils d'aide à la décision visant à concevoir, installer, piloter, entretenir des systèmes de ventilation permettant le maintien d'une bonne QAI dans les bâtiments (dans les conditions actuelles et dans les conditions climatiques futures), en particulier lors des opérations de rénovation.
- Humidité et moisissures : Améliorer le diagnostic de l'état hygrothermique des matériaux et parois de bâtiments (ex : en cours de chantier, avant des travaux de rénovation), améliorer la chaîne de gestion des moisissures en phase d'exploitation des bâtiments, en particulier la prise en compte de l'interrelation des enjeux techniques liés au bâti incluant notamment l'isolation, la ventilation et le chauffage ; construire des outils (guides) pour faciliter le repérage et le traitement des situations favorisant le développement de moisissures (ponts thermiques, remontées par capillarité, renouvellement de l'air insuffisant, etc.).

Santé des professionnel.le.s du bâtiment

- Conception de solutions pour alléger la pénibilité des métiers du bâtiment notamment en tenant compte du changement climatique (vagues de chaleur en particulier).

2.5 Transition juste et inclusive

Les questionnements de recherche pour l'axe 5 devront porter sur :

- Inégalités et discriminations : améliorer les connaissances sur la question des inégalités sociales et discriminations indirectes¹ (notamment [mais pas exclusivement] liées au niveau de revenus, à l'âge, au genre, à l'état de santé / au handicap et à la localisation géographique) en lien avec la transition écologique des bâtiments et proposer des stratégies pour les limiter :
 - dans les domaines du bâtiment et du logement au sens large ;
 - dans le secteur économique et d'activité du bâtiment.
- Questionner les impacts sociaux associés aux mesures de transition écologique appliquées au bâtiment, et développer une méthodologie de suivi afin de systématiser leur évaluation préalable.
- Accessibilité : explorer les synergies possibles entre l'Universal Design et les normes de transition énergétique dans le bâtiment.
- Monde professionnel du bâtiment et transition juste / inclusive : des travaux relevant de la sociologie des organisations / sociologie du travail / sociologie économique sont attendus dans ce champ. Quels sont les leviers organisationnels pouvant faciliter l'intégration de problématiques relevant de la lutte contre les inégalités et discriminations pour les entreprises du bâtiment, dans un contexte d'incitation à la transition écologique de ce secteur ? Comment les différents modèles d'entreprises (de l'auto-entrepreneur aux TPE / PME jusqu'aux grandes entreprises du BTP et en passant par les modèles de type coopératives) peuvent être facilitateurs ou au contraire bloquants pour la prise en compte de ces enjeux de transition juste et inclusive ?
- Travaux en sociologie sur les ménages les plus riches afin de caractériser leurs pratiques énergétiques dans le logement (travaux de rénovation énergétique, consommations domestiques...) et leur niveau de contribution à la transition écologique du secteur résidentiel.

¹ Plus de 25 critères de discriminations sont reconnus par la loi, dans différents domaines (<https://www.defenseurdesdroits.fr/comment-savoir-si-je-suis-victime-de-discrimination-141#critres-relevant-de-la-seule-lgislation-francaise--7141>)

3 Modalités de l'appel

3.1 Destinataires et déposants éligibles

Cet appel à projets de recherche s'adresse à des équipes de recherche connaissant bien à la fois les problématiques du bâtiment et de l'immobilier et les questions afférentes à la transition écologique et au développement durable dans le bâtiment : laboratoire de recherche publics ou privés, centres techniques, entreprises, associations, collectivités.

Les propositions de projets de recherche conduits par des consortiums multidisciplinaires, couvrant les différentes dimensions du bâtiment et intégrant au moins un laboratoire de recherche public seront privilégiées. Ils devront intégrer au moins un laboratoire de recherche public.

Périmètre géographique : France métropolitaine et outre-mer.

3.2 Montant de l'aide financière

Il est demandé aux porteurs de projet de prendre connaissance :

- des Règles générales d'attribution des aides financières de l'ADEME ;
- du système d'Aides à la connaissance de l'ADEME pour les projets de RDI qui précise les définitions des différents types de recherches et les modalités d'attribution des aides.

Ces deux documents sont disponibles sur le site internet de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/nos-missions/financement/#ancree4>

Les règles financières sont présentées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées pour les contrats signés en 2026 et éventuellement 2027.

A titre indicatif, **le montant moyen de l'aide attribuable par projet est de 180-250 k€, pour une durée généralement comprise entre 24 et 36 mois**. Une demande d'aide supérieure à ces standards devra être dûment justifiée dans les projets déposés.

Les modalités d'aides devront être conformes aux régimes d'aides en vigueur à échéance de la contractualisation ; l'ADEME se réserve donc la possibilité d'apporter toute modification rendue nécessaire au regard de l'évolution des encadrements communautaires ou des régimes d'aides applicables.

A titre indicatif, sur la base du système d'aides actuellement en vigueur (mai 2025), l'intensité maximum de l'aide de l'ADEME varie suivant le type de bénéficiaire et le type de recherche, comme indiqué dans le tableau suivant :

	Intensité maximum de l'aide ADEME			
	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique			Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique
	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	
Recherche fondamentale et recherche en connaissances nouvelles	70%	60%	50%	100%
Recherche industrielle	70%	60%	50%	50%
Développement expérimental	45%	35%	25%	50%
Innovation en faveur des PME	50%	50%	-	-

Date de prise en compte des dépenses :

Sous réserve de l'instruction du dossier et conformément à l'article 8 des règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME, le dossier de demande d'aide doit être déposé sur la plateforme informatique dédiée de l'ADEME avant tout commencement de réalisation de l'opération aidée.

Cette date de dépôt de demande d'aide constitue la date de prises en compte des dépenses.

3.3 Processus de dépôt et de sélection

3.3.1 Soumission du dossier

Les candidats sont invités à déposer leur dossier sur la plateforme Agir avant le 4 décembre 2025 à 12h.

L'ensemble des informations et documents nécessaires pour le remplissage et le dépôt des dossiers sont disponibles sur cette plateforme dématérialisée.

Le dossier comprendra :

- des informations à compléter en ligne (dont un résumé non confidentiel qui, pour les propositions retenues pour financement, sera affiché sur le site de l'ADEME),

Commun à tous les partenaires :

- une description du projet, qui devra utiliser le modèle de fichier technique fourni (et être renommé de la manière suivante : APR-BATRESP2026-Volet technique-NomProjet-aaaa-mm),
- un volet financier, qui devra utiliser le modèle fourni (et être renommé de la manière suivante : APR-BATRESP2026-Volet financier-NomProjet-aaaa-mm),

A remplir par chaque partenaire du projet :

- une attestation de santé financière,
- une demande de subvention selon le Cerfa 12156*06 pour les associations.

Le dépôt sur la plateforme nécessite la création d'un compte utilisateur avant le dépôt. Le projet peut être complété en plusieurs étapes (il n'est pas nécessaire de tout remplir en une fois). **Le dépôt complet d'un projet peut nécessiter une durée importante en fonction du nombre de partenaires impliqués**, il est donc impératif d'anticiper le dépôt (les dossiers soumis hors délai seront considérés comme non recevables).

En cas de questions, cliquer sur le bouton « Contactez- nous » en bas de la page de présentation de l'APR sur le site Agir et préciser les éléments suivants concernant votre projet avant dépôt du dossier :

- Acronyme et intitulé du projet si déjà connus.
- Objectif(s).
- Axe(s) traité(s), et thématiques abordées.
- Les coordonnées auxquelles vous pouvez être contacté en retour (téléphone et courriel).

3.3.2 Critères de recevabilité et critères d'éligibilité

L'ADEME s'assurera de la recevabilité et de l'éligibilité des dossiers.

Seront considérés comme non recevables :

- Les dossiers soumis hors délai ;
- Les dossiers incomplets ;
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (modèles et formats fournis) ;
- Les projets d'une durée inférieure à 12 mois et supérieure à 36 mois ;
- Les dossiers non déposés via la plate-forme de dépôt et de suivi ADEME (sauf problèmes techniques de mise en œuvre de la plate-forme et imputables à l'ADEME).

Ne seront pas éligibles :

- Les projets n'entrant pas dans le champ de l'appel à projets, ou relevant en grande partie du périmètre d'autres appels à projets ou programmes nationaux de R&D ;
- Les opérations non transposables ou dont les résultats n'intéresseraient que leur seul promoteur ;
- Les opérations d'investissement.

3.3.3 Confidentialité

Conformément à l'article 3.1 des règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME, les documents et toute information appartenant au Bénéficiaire et communiqués à l'ADEME sur quelque support que ce soit ainsi que les résultats décrits dans le rapport final et obtenus en application de l'exécution de la décision ou de la convention de financement, ne sont pas considérés comme confidentiels. Toutefois, par exception, la décision ou la convention de financement peut prévoir l'institution d'un régime de confidentialité. Ce régime peut être négocié en fonction de la sensibilité des informations susmentionnées.

Dans le cas d'une confidentialité, la demande argumentée de confidentialité est à saisir directement en ligne sur l'outil de dépôt.

Le résumé non confidentiel proposé lors du dépôt de dossier pourra être utilisé à des fins de communication autour de l'APR Vers des bâtiments responsables.

3.3.4 Evaluation des propositions

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- La pertinence de la proposition en regard des orientations de l'APR :
 - Adéquation aux priorités et aux recommandations de l'APR,
 - Concordance du rattachement à (aux) axe(s) thématiques de l'APR,
 - Complémentarité ou innovation par rapport aux projets précédemment retenus. Les projets viendront en complémentarité des ressources et méthodes existantes ou en cours de réalisation, leur positionnement sera dûment précisé en regard de l'état de l'art.
- La qualité scientifique et technique de la proposition :
 - Clarté des objectifs,
 - Caractère innovant ou perspective d'innovation,
 - Capacité à lever des verrous scientifiques ou technologiques,
 - Adéquation du programme et de la méthodologie avec les objectifs,
 - Excellence scientifique en termes de progrès vis-à-vis de l'état de l'art qui sera décrit dans la proposition
 - Identification des risques potentiels pour le projet et propositions de solutions
- La qualité de la structuration :
 - Clarté de la structuration et de la présentation des tâches,
 - Pertinence des rendus et jalons au regard du programme de travail,
 - Adéquation entre programme de travail, objectifs et durée de la proposition,
 - Réalisme du calendrier.
- La qualité du consortium :
 - Cohérence et complémentarité du partenariat,
 - Niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes,
 - Capacité du partenaire coordinateur à assurer la coordination,
 - Caractère inter/pluridisciplinarité du consortium.
- La pertinence de la demande d'aide :
 - Justification de la demande budgétaire en cohérence avec le programme de travail,
 - Cohérence du budget vis-à-vis des ambitions de la proposition.
- L'impact potentiel et le potentiel de diffusion des résultats :
 - Cohérence et crédibilité des valorisations scientifiques et de vulgarisation annoncées,
 - Importance des retombées scientifiques et techniques,

- Intérêt opérationnel pour l'aide à la décision / à l'action, pertinence en matière d'appui aux politiques publiques,
- Implication des parties-prenantes (décideurs, monde professionnel, société civile) en vue de développer des résultats/outils/recommandations adaptés à leurs besoins,
- Potentiel de répliquabilité, de transposabilité.

3.3.5 Décision de l'attribution de l'aide

La qualité scientifique et la pertinence technique des dossiers seront examinées par des experts externes soumis à des exigences de confidentialité dans le cadre de l'évaluation de projet, choisis selon leurs compétences et l'absence de conflit d'intérêt au regard du projet ou des porteurs du projet.

Un comité d'orientation, constitué de personnes qualifiées externes à l'ADEME, sera consulté, sur la base des expertises scientifiques, pour émettre un avis d'opportunité consultatif.

La décision de financement relèvera de l'ADEME, sur la base des expertises externes, des avis du comité d'orientation, de l'expertise interne et des priorités de l'agence, et du budget disponible.

La liste de projets retenus sera communiquée en mars 2026, pour des financements en 2026 et éventuellement en 2027.

En amont et après la phase de sélection des projets lauréats, une phase de discussion / négociation sera engagée avec les porteurs de projets sélectionnés en vue de la finalisation de leur proposition et du montage de la convention de recherche. Ces échanges porteront sur la prise en compte des recommandations formulées par les experts et le comité, sur la révision, si nécessaire, du programme de travail, du partenariat et du budget et sur le financement du projet (taux d'aide accordé et défini par l'ADEME).

3.4 Conditions de suivi des projets retenus

3.4.1 Suivi et valorisation

Les projets retenus seront suivis par les différents services/directions de l'ADEME en fonction de la pertinence de leur problématique. Les équipes de recherche rendront compte régulièrement de l'avancement de leur projet aux équipes de l'ADEME.

Les projets retenus seront mis en visibilité sur le site Recherche ADEME (<https://recherche.ademe.fr/>).

Par ailleurs, l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'APR Vers des bâtiments responsables vaut pour acceptation à participer aux réunions d'animation et de valorisation que pourrait organiser l'ADEME.

Les porteurs et partenaires du projet pourront être sollicités pour alimenter les PARCs (Programmes Action Recherche Concertée) dans le cadre du déploiement de la Stratégie recherche-développement 2021-2027 de l'ADEME, concernant notamment la valorisation et capitalisation des projets R&D financés par l'ADEME.

3.4.2 Politique de sciences ouvertes

En lien avec le plan national pour la science ouverte, le coordinateur ou la coordinatrice et les partenaires s'engagent en cas de financement à :

- Favoriser un accès ouvert immédiat aux publications scientifiques issues du projet, en privilégiant les revues ou ouvrages nativement en accès ouvert² ou celles faisant partie d'un accord transformant³ ou encore en mettant en oeuvre une stratégie de noncession des droits⁴ ;
- Déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet de recherche dans une archive ouverte, soit directement dans HAL (<https://ademe.hal.science/>) soit par l'intermédiaire

² Le site DOAJ (<https://doaj.org/>) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB (<https://www.doabooks.org/>) fait de même pour les monographies.

³ Définition d'accord transformant ou journal transformatif : <https://www.coalition-s.org/transformation-journals-faq/>

⁴ <https://www.ouvrirlascience.fr/strategie-de-non-cession-des-droits-mode-demploi/>

d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique » (article L533-4 du Code de la recherche) ;

- Fournir obligatoirement lors de la remise du 1er rapport d'avancement, un plan de gestion des données (PGD) établi selon le modèle de l'ANR issu du modèle structuré proposé par Science Europe disponible sur le portail Opidor ou le modèle du Bénéficiaire s'il en dispose, ainsi qu'une version du plan mise à jour à la fin du projet scientifique à remettre avec le rapport final ;
- Permettre si cela est possible la mise à disposition sous licence libre des logiciels et codes sources développés durant le projet et leur archivage dans HAL.